



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL  
Procès-verbal de la Saison 2024/2025  
**COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**  
du 05/11/2024

1/2

**Présents** : Pierre MARTINE (Président), Didier DARRIET **Assiste** : Nicolas Baudry

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

### RAPPEL

La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs. Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.

## SENIORS D1

### MATCHES REPORTEES

| COMPETITION    | POULE   | RECEVANT           | VISITEUR           | DATE       | REPORT AU  |
|----------------|---------|--------------------|--------------------|------------|------------|
| D 1 INTERSPORT | Poule A | FRONSADAIS FOOT ES | MACAU SJ           | 24/11/2024 | 15/12/2024 |
| D 1 INTERSPORT | Poule A | BLAYAIS STADE      | LIBOURNE FOOT 2024 | 24/11/2024 | 22/12/2024 |
| D 1 INTERSPORT | Poule A | COUSTRAS US        | GRAVES FC 2        | 24/11/2024 | 22/12/2024 |

Si COUSTRAS US, MACAU SJ, BLAYAIS STADE qualifié en Coupe d'Aquitaine, match reporté.

## SENIORS D2

RAS

**SENIORS D3****MATCHES REPORTEES**

| COMPETITION | POULE   | RECEVANT           | VISITEUR             | DATE       | REPORT AU  |
|-------------|---------|--------------------|----------------------|------------|------------|
| SENIORS D 3 | Poule E | ST SYMPHORIEN SC 2 | CANEJAN ES           | 24/11/2024 | 15/12/2024 |
| SENIORS D 3 | Poule C | BOUSCATAISE US 4   | COTEAUX LIBOURNAIS 2 | 03/11/2024 | 24/11/2024 |

Si CANEJAN ES qualifié en Coupe d'Aquitaine, match reporté.

**SENIORS D4**

RAS

**PRESIDENT de la Commission**  
PIERRE MARTINE

**SECRETAIRE de la Commission**  
DIDIER DARRIET